BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 459

24 – DORDOGNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

Ventes et cessions

351 667 928 RCS Périgueux.
SELP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1734543.04 EUR.
Adresse : 187, Allée des Plagnes, 24340 Mareuil en Périgord.
Oppositions : Art. L236-24 et L236-26 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif à un Apport Partiel d'Actif Sous le régime des Scissions prévu aux articles L. 236-18 à L. 236-30 et L. 236-27 alinéa 2 du C. de Commerce Société Bénéficiaire : SELP Trusted Prepaid Forme : Société par actions simplifiée (SAS) Adresse du siège : 187, allée des Plagnes – 24340 Mareuil en Périgord Capital : 100 € Numéro unique d'identification : 132 336 264 Lieu d'immatriculation : R.C.S. Périgueux Société Apporteuse : SELP Forme : Société par actions simplifiée (SAS) Adresse du siège : 187, allée des Plagnes – 24340 Mareuil en Périgord Capital : 1 734 543,04 € Numéro unique d'identification : 351 667 928 Lieu d'immatriculation : R.C.S. Périgueux Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 17 939 204 euros Passif : 7 300 000 euros Actif net apporté : 10 639 204 euros Rapport d'échange des droits sociaux : Attribution directe à Cartelis (associé unique de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire) de 49 352 000 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune (sur la base d'une valeur réelle de l'activité apportée de 49 352 000 euros et d'une valeur réelle de la Société Bénéficiaire de 1 000 euros, soit 1 euro par action) conduisant à augmenter le capital social de la Société Bénéficiaire de 100 euros à 4 935 000 euros. Montant prévu de la prime d'Apport : 5 704 004 euros (sous réserve des ajustements prévus à l'article 14 du traité) Date du projet commun de traité de Scission Partielle : 13 novembre 2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : · Pour la société SELP : le 16 novembre 2026 au greffe du Tribunal de commerce de Périgueux (dépôt n° 2026/3670). · Pour la société SELP Trusted Prepaid : le 16 novembre 2026 au greffe du Tribunal de commerce de Périgueux (dépôt n° 2026/3675)..